

# RÈGLEMENT PARTICULIER





# RÈGLEMENT PARTICULIER

## ART.1 – ORGANISATION :

le **Circuit de Serre Chevalier** organise les 4 et 5 Janvier 2020, un meeting de Régularité Historique sur glace intitulée :

### 17<sup>ème</sup> RONDE HIVERNALE HISTORIQUE DE SERRE CHEVALIER

Lieu : Circuit de Serre Chevalier – 22, route de Grenoble – 05240 La Salle les Alpes

Tél : 04 92 24 78 44

e. mail : [contact@circuitserrechevalier.com](mailto:contact@circuitserrechevalier.com) Web : [www.circuitserrechevalier.com](http://www.circuitserrechevalier.com)

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif et au présent règlement particulier et à ses Additifs éventuels.

Organisateur technique et administratif :	CIRCUIT DE SERRE CHEVALIER
Directeur de course :	M. Julien LAURENT
Accueil :	M. Isabelle DUCURTIL
Relation concurrents :	Mme Mauricette DALMASSO
Chronométrateur / Informatique :	M. Mathieu PETITGERARD
Speaker :	M. Jean-Jacques GUIBAL
Dépanneuse et voiture de sécurité :	M. Nicolas MICHEL

### CALENDRIER / HORAIRES

Ouverture des engagements :	Vendredi 1 <sup>er</sup> mars 2019
Clôture des Engagements :	Vendredi 27 décembre 2019
Vérifications Adm. et Tech. :	Vendredi 3 Janvier 2020 de 15h30 à 18h30
Séance d'essais libres :	Vendredi 3 Janvier 2020 de 18h30 à 19h30
Epreuves :	Samedi 4 janvier à partir de 9h00 et Dimanche 6 janvier à partir de 8h00
Podium :	Dimanche 5 Janvier 2020 à 14h00

## ART.2 – ASSURANCES :

L'épreuve est assurée en RC Professionnel auprès d'ALLIANZ Assurances suivant les dispositions du contrat N° 54649355.

Le concurrent devra avoir contracté une assurance automobile dans les garanties minimales de Responsabilité Civile dommage aux tiers.

Chaque pilote devra signer au moment des vérifications administratives, un document l'engageant à accepter que la responsabilité du circuit et des organisateurs ne puisse être engagée pour les risques matériels (véhicule de course et matériel d'assistance) encourus sur piste, voie d'accès ou dans le paddock.

## ART.3 – INSCRIPTION :

### 3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT

Pour être pris en compte, les demandes d'engagement doivent être accompagnées de :

- l'original de la demande d'engagement,
- la photo de la voiture engagée (possibilité de transmettre par e.mail)
- un acompte de **300 Euro** à valoir sur les droits d'engagements complets qui seront à régler lors des vérifications.

La demande d'engagement est à télécharger sur le site internet :

<https://www.circuitserrechevalier.com/ressources/fichiers/624610bcb838.pdf>

Votre demande, dûment complétée, peut être adressée par e-mail à [contact@circuitserrechevalier.com](mailto:contact@circuitserrechevalier.com) (document scanné) ou par courrier postal à **Circuit de Serre Chevalier – 22, route de Grenoble – 05240 La Salle les Alpes.**

Paiement de l'acompte par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Circuit de Serre Chevalier » :

**Banque Populaire des Alpes IBAN : FR76 1680 7001 3432 1381 7721 661 BIC : CCBPFRPPGRE**

Le circuit de Serre Chevalier prendra en compte les engagements dans la limite des places disponibles.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 80 voitures.

Les demandes d'engagements accompagnées de l'acompte seront enregistrées dans l'ordre prioritaire à la date de réception.

Un conducteur ou plusieurs conducteurs engagés initialement sur la même voiture pourra (pourront), de même manière que la voiture initialement engagée, être remplacé(s) jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

### **3.2 COMPRIS DANS L'ENGAGEMENT**

Votre inscription comprend par voiture pour 2 personnes :

- L'engagement à l'épreuve suivant le programme,
- Le chronométrage électronique et diffusion des résultats sur Internet,
- L'encadrement organisation, commissaires, l'assurance RC (hors véhicules),
- L'accès aux différentes structures de réception,
- Le dîner du vendredi, déjeuner et le dîner du samedi, petit déjeuner et buffet de clôture du dimanche, open-bar,
- La plaque de course, N° de portières et cadeaux, remise de coupes, classements...

### **3.3 DROITS D'ENGAGEMENTS**

Les droits d'engagements sont fixés par voiture (comprenant 1 pilote et 1 coéquipier) à ..... 765 €

Une remise de 10% est accordée pour une inscription avant le 01/11/2019, soit 690 €.

Une remise de 10% est également accordée à chacun des 2 pilotes (2 bulletins séparés) en double monte.

Ces 2 remises ne sont pas cumulables.

Pour bénéficier de cette remise sur engagement, chaque pilote engagé devra être en possession de sa carte de membre au club « **les amis du Circuit de Glace** » ou souscrire une adhésion (permanente)

Souscription forfaitaire : ..... 20 € /personne

Options pour accompagnateur comprenant accès et restauration – par personne supplémentaire ..... 130 €

Les droits d'engagements seront remboursés si l'inscription est refusée ou si la voiture n'est pas éligible.

L'acompte sur les droits d'engagements restera acquis à l'organisation en cas de désistement ou forfait du concurrent inscrit après la date de clôture des engagements.

Il ne sera effectué aucun remboursement au concurrent ayant participé aux essais qualificatifs.

### **3.4 DOUBLE MONTE**

Dans le cas d'une inscription en **double monte** (2 pilotes sur la même voiture), l'engagement devra faire l'objet de **2 bulletins d'inscription distincts**.

## **ART.4 – CONCURRENT PILOTES :**

### **4.1 PERMIS ET LICENCE**

Le caractère privé de l'épreuve n'oblige à aucune possession de licence sportive. Cependant le pilote en possession d'une licence « pilote - concurrent » FFSA ou FIA devra la présenter lors des vérifications administratives, ou à défaut présenter son permis de conduire

Le circuit se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier.

### **4.2 EQUIPAGE**

Chaque pilote pourra être accompagné d'un seul passager (facultatif).

L'âge minimum pour le passager est 15 ans.

### **4.3 EQUIPEMENT EQUIPAGE**

Le harnais de sécurité est obligatoire pour le pilote et le passager. En cas d'absence de harnais, la voiture doit être équipée de ceintures de sécurité conformes.

Le port du casque, les combinaisons et vêtements ignifugés sont obligatoires pour les voitures ayant subi des transformations pour la compétition et recommandé pour tous les autres.

## **ART.5 – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **5.1 VOITURES**

L'épreuve est ouverte à toutes les voitures de Tourisme, Grand tourisme, Sport ou Prototype de plus de 25 ans, ainsi que les voitures de Sport et d'Exception plus récente (à l'appréciation de l'Organisation).

La voiture engagée ne nécessite aucune homologation particulière de type « laissez-passer », fiche d'identité ou Passeport Technique. Pourtant la présentation générale doit être identique à celle de la version d'origine. Les voitures ayant subi des modifications ou transformations d'éléments de carrosserie pourront être refusé. Plus particulièrement, les éléments extérieurs de types pare-buffles ou pare-chocs renforcés, renforts bas de caisse, grille de phare, feux additifs ou tous autres éléments ayant une incidence directe sur la sécurité sont strictement interdit. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement à une voiture non conforme et qui ne satisferait pas à 'l'esprit' et à l'aspect de la période donnée.

Il est obligatoire d'équiper la voiture d'une boucle de sangle de remorquage à l'avant et à l'arrière.

La présence d'un extincteur manuel à bord est obligatoire.

La voiture initialement engagée peut-être remplacée jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord de l'organisateur.

## **5.2 NUMERO DE COURSE**

Un numéro sera attribué à chaque voiture lors des vérifications pour l'ensemble de l'épreuve.

Dans le cas d'un engagement en double monte de la voiture, le deuxième pilote bénéficiera du même N° que le premier pilote + 100 (ex. pilote A = 23, pilote B = 123)

La voiture ne subira aucun changement de N° de course et gardera le N° du pilote A durant toute l'épreuve. La différence sera gérée par l'équipe de chronométrage suivant l'ordre de passage dans les séries.

Une enveloppe contenant des «pass» pour vos accès aux espaces réservés vous sera remise.

## **5.3 INSTRUMENT DE MESURE**

Les appareils de mesure de distance et de positionnement sont libres.

## **5.4 PNEUMATIQUES ADMIS**

Pour la plus grande équité sportive, les voitures devront être exclusivement équipées de : **pneumatiques neige à lamelles conformes à l'usage routier** :

- **Pneus « lamélisés » en version sans clous dits « Contact »**

Ou

- **Pneus « lamélisés » en version avec clous dits « Crampons »**

Les « crampons » (clous) doit être conformes à l'usage routier nord européen, fait de pointes métalliques à double collerettes dépassant au maximum de 1,5 mm hors du pneumatique avec montage « usine » exclusivement, c'est à dire n'avoir subi aucune modification pouvant influencer sur ses performances d'adhérence.

Exemple : NOKIAN Hakkapeliitta, Michelin X-Ice North tourisme, VREDSTEIN Arctrac,...



**Tous les autres pneumatiques cloutés non lamélisés sont interdits.**

## **5.5 CONTROLE DU BRUIT**

Conformément à l'Arrêté Préfectoral et relativement aux dispositions sur le contrôle du bruit, l'accès à la piste sera interdit aux véhicules dont le bruit excède un niveau sonore supérieur aux valeurs fixées par le code du sport suivant l'article L 131-14 et suivants. Afin de préserver la tranquillité publique, nous serons dans l'obligation de refuser l'accès à la piste à tous véhicules équipés d'échappements non-conformes, trop bruyants ou détériorés. En cas de perte de l'échappement pendant la manifestation, le concurrent sera immédiatement arrêté et devra procéder aux réparations adéquates.

## **ART.6 – PUBLICITE**

Publicité obligatoire : **GT21 / D4S MOTORSPORT**

## **ART.7 – SITES ET INFRASTRUCTURES**

Situation : CIRCUIT DE GLACE DE SERRE CHEVALIER  
05240 LA SALLE LES ALPES  
Longueur : 850 mètres  
Largeur : 10 / 16 mètres  
Altitude : 1450 mètres

Les épreuves se déroulent sur un circuit de glace agréée par la FFSA, sous arrêté préfectoral n° 2015-350-1 du 16/12/2015.

## **ART.8 – PROGRAMME**

### **8.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Les vérifications administratives auront lieu le Vendredi 3 janvier 2020 entre 15h30 et 18h30.

Chaque équipage devra se présenter à l'horaire de sa convocation qu'il recevra par e.mail le mercredi 1er janvier.

Le pilote devra être en possession de :

- La carte grise du véhicule
- L'attestation d'assurance du véhicule
- Les permis de conduire de chacun des pilotes
- D'un mode de paiement du solde des droits d'engagement,

Les vérifications techniques se dérouleront de manière opportune sur le paddock et durant toute la durée de l'épreuve.

### **8.2 EPREUVES**

La Ronde Hivernale Historique est une course de régularité par manche.

Chaque pilote ne peut participer qu'à une seule série dans chacune des manches.

Aucun pilote ne pourra demander à recourir sa manche en cas de problème technique ou de retard.

### 8.3 PROGRAMME HORAIRE

Cf. Programme annexé.

Il est demandé la présence obligatoire des participants au briefing pilote le Samedi 4 janvier 2020 à 8h30.

Les horaires du programme concernent le passage des premières voitures dans l'ordre des N° de course.

Il est demandé également aux participants classés d'être présents à la remise des récompenses le Dimanche 5 janvier 2020 à partir de 14h30.

L'organisateur se réserve le droit de diminuer la durée de l'épreuve en cas de force majeure (contraintes météorologiques ne permettant plus à la course de remplir les conditions de sécurité)

### ART.9 – DEROULEMENT SPORTIF

L'épreuve comprend 8 manches qualificatives dont 2 manches joker et 4 manches d'endurance de 20' dont 1 manche joker. Chaque tour est chronométré au passage de la cellule de chronométrage sous le portique Serre Chevalier.

#### 9.1 MANCHES QUALIFICATIVES

Les manches qualificatives se déroulent par séries de 10 à 14 voitures par lancement échelonné.

Chaque manche est composée de ½ tour de lancement – 1 tour de référence et 5 tours de régularité à effectuer dans un temps le plus près possible du temps du tour de référence de chacun – ½ tours de décélération.

Le Classement se fait par points : 1 point par 1/10<sup>ème</sup> de seconde d'avance ou de retard avec le tour de référence sur chacun des 5 tours de régularité. Le temps du tour de référence sera ajouté à l'ensemble des écarts sur les 5 tours de régularité, dans l'équivalence de 3 points/seconde.

Exemple : voiture N° 18 - 2<sup>ème</sup> manche qualificative

Tour 1	Temps tour de référence :	1'20"6 = arrondi à 1'21" soit 81" X 3 points	= 243 points
Tour 2	Temps 1 <sup>er</sup> tour	1'20"3 = + 0"3 d'écart sur tour de référence	= 3 points
Tour 3	Temps 2 <sup>ème</sup> tour	1'21"8 = + 1"2 d'écart sur tour de référence	= 12 points
Tour 4	Temps 3 <sup>ème</sup> tour	1'19"5 = - 1"1 d'écart sur tour de référence	= 11 points
Tour 5	Temps 4 <sup>ème</sup> tour	1'18"7 = - 1"9 d'écart sur tour de référence	= 19 points
Tour 6	Temps 5 <sup>ème</sup> tour	1'18"7 = - 1"9 d'écart sur tour de référence	= 13 points
<b>Total points</b>			<b>= 301 points</b>

Pour une voiture traction avant, il sera ajouté un forfait handicap de 10 points soit : = 311 points

Pour une voiture 4 roues motrices, il sera ajouté un forfait handicap de 50 points soit : = 351 points

4 manches se parcourent dans le sens horaire et 4 manches dans le sens inverse.

Sur 8 manches effectuées, seuls les 6 meilleurs résultats seront retenus et cumulés pour le classement final (soit 2 manches joker). Manche non terminé ou non effectué : forfait maximum 1000 points.

#### 9.2 MANCHES D'ENDURANCE

Les manches « d'endurance » se déroulent par séries de 20 min. maximum de 14 à 18 voitures par lancement échelonné.

Le décompte commencera à l'heure précise suivant le programme.

Dans le laps de temps imparti (soit dans les 20 min.), seuls les 10 premiers tours seront retenus, dès le premier passage sous le portique. Pour une régularité absolue le classement se fera en prenant en compte tous les écarts tour par tour. Les écarts de chaque tour en relativité avec les 9 autres tours sont cumulés en valeur absolue (+ ou -) sur l'échelle de 0,1 point par 1/10<sup>ème</sup> de seconde. Puis le cumul de ces écarts sera additionné pour chacun des tours pour le total général.

Exemple : voiture N° 18 - 2<sup>ème</sup> manche d'endurance

Tour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Temps réalisé par tour	01:22,1	01:20,9	01:20,7	01:21,0	01:21,2	01:24,3	01:19,7	01:21,5	01:21,1	01:20,9	
Ecarts pour chaque tour	82,1	80,9	80,7	81,0	81,2	84,3	79,7	81,5	81,1	80,9	Cumul des écarts
Tour 1		1,2	1,4	1,1	0,9	2,2	2,4	0,6	1,0	1,2	12,0
Tour 2	1,2		0,2	0,1	0,3	3,4	1,2	0,6	0,2	0,0	7,2
Tour 3	1,4	0,2		0,3	0,5	3,6	1,0	0,8	0,4	0,2	8,4
Tour 4	1,1	0,1	0,3		0,2	3,3	1,3	0,5	0,1	0,1	7,0
Tour 5	0,9	0,3	0,5	0,2		3,1	1,5	0,3	0,1	0,3	7,2
Tour 6	2,2	3,4	3,6	3,3	3,1		4,6	2,8	3,2	3,4	29,6
Tour 7	2,4	1,2	1,0	1,3	1,5	4,6		1,8	1,4	1,2	16,4
Tour 8	0,6	0,6	0,8	0,5	0,3	2,8	1,8		0,4	0,6	8,4
Tour 9	1,0	0,2	0,4	0,1	0,1	3,2	1,4	0,4		0,2	7,0
Tour 10	1,2	0,0	0,2	0,1	0,3	3,4	1,2	0,6	0,2		7,2
<b>Total général des écarts</b>											<b>110,4</b>

La moyenne des 10 tours sera additionnée au total général des écarts

Tour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	01:22,1	01:20,9	01:20,7	01:21,0	01:21,2	01:24,3	01:19,7	01:21,5	01:21,1	01:20,9	
<b>Temps / tour</b>	82,1	80,9	80,7	81,0	81,2	84,3	79,7	81,5	81,1	80,9	<b>Moyenne</b>
											<b>81,3</b>

**Total général des écarts + la moyenne = total des points obtenus sur la manche d'endurance 191,7 points**

Pour une voiture traction avant, il sera ajouté un forfait handicap de 10 points soit : 201,7 points  
 Pour une voiture 4 roues motrices, il sera ajouté un forfait handicap de 30 points soit : 221,7 points  
 Un forfait de 500 points sera attribué aux concurrents n'ayant pas fait la totalité des 10 tours imposés ou ayant des écarts comptabilisés à plus de 500 points ou aux concurrents n'ayant pas effectué la manche.  
 Chaque pilote ne peut participer qu'à une seule série dans chacune des 4 manches « d'endurance ».  
 2 manches se parcourent dans le sens horaire et 2 manches dans le sens inverse.  
 Sur 4 manches effectuées, seuls les 3 meilleurs résultats seront retenus et cumulés pour le classement final.

### 9.3 CLASSEMENT GENERAL

le vainqueur de la 17<sup>o</sup> Ronde Hivernale Historique sera le pilote dont le cumul des points obtenus dans les 6 meilleures manches qualificatives et dans les 3 meilleures manches d'endurance. Le classement se faisant dans l'ordre croissant des points. Pour une meilleure visibilité le total sera divisé par 10.

Points de la manche 1 <sup>ère</sup> manche qualificative :	301		301 points
Points de la manche 2 <sup>ème</sup> manche qualificative :	322		322 points
Points de la manche 3 <sup>ème</sup> manche qualificative :	332	(Joker)	<del>332 points</del>
Points de la manche 4 <sup>ème</sup> manche qualificative :	309		309 points
Points de la manche 5 <sup>ème</sup> manche qualificative :	325	(Joker)	<del>325 points</del>
Points de la manche 6 <sup>ème</sup> manche qualificative :	306		306 points
Points de la manche 7 <sup>ème</sup> manche qualificative :	311		311 points
Points de la manche 8 <sup>ème</sup> manche qualificative :	314		314 points
Points de la manche 1 <sup>ère</sup> manche d'endurance :	155		155 points
Points de la manche 2 <sup>ème</sup> manche d'endurance :	192		192 points
Points de la manche 3 <sup>ème</sup> manche d'endurance :	168		168 points
Points de la manche 4 <sup>ème</sup> manche d'endurance :	298	(Joker)	<del>298 points</del>

Total points = 2378 points

**Résultat pour classement général /10 = 238 points**

## ART.10 - PENALITES

### 10.1 HANDICAP

- Voiture traction avant : ..... 10 points / manche qualificative et 10 points / manche d'endurance
- Voiture 4 roues motrices : ..... 50 points / manche qualificative et 30 points / manche d'endurance

### 10.2 PENALITES

- Ecart de temps par tour sur le tour de référence (manches de régularité) ..... 1 point par 1/10<sup>ème</sup> de seconde
- Chrono sur tour de référence (manches de régularité) ..... 3 points / seconde
- Ecart par tour en relativité avec les 9 tours (manches d'endurance)..... 0,1 point par 1/10<sup>ème</sup> de seconde
- Moyenne des 10 tours (manches d'endurance) ..... 1 point par seconde
- Conduite dangereuse ou anti sportive : ..... 1<sup>ère</sup> infraction - 500 points ..... 2<sup>ème</sup> infraction – exclusion
- Présence d'instruments électronique à bord : ..... Tous les appareils sont autorisés
- Arrêt volontaire sur la piste : ..... Annulation de la manche

## ART.11 – AFFICHAGE DES RESULTATS

Les classements et résultats sont diffusés et actualisés en permanence sur un serveur permettant une consultation au moyen de tout support informatique connecté (ordinateur, tablette, smartphone,...) sur le site : [www.mragnotti.com](http://www.mragnotti.com)

## ART.12 – DISCIPLINE DE COURSE – SECURITE

### L'arrêt volontaire sur la piste est formellement interdit sous peine de mise hors course de la manche.

Si pour une raison ou une autre, un véhicule est arrêté sur la piste, son pilote doit impérativement rester à bord et attendre l'assistance de l'organisation. Toute intervention de dépannage sur la piste se fera sous contrôle de la dépanneuse habilitée.

### Il est formellement interdit de descendre de sa voiture avant l'arrivée de la dépanneuse.

Tout participant devra souscrire sans réserve aucune au présent règlement. Il devra se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux et panneaux qui lui seront présentés pendant l'épreuve. De même, il est exigé sur le circuit un comportement exemplaire de tous les participants. Cette épreuve historique est aussi un rendez-vous amical et convivial réservée à des voitures de collection dont certaines de grandes valeurs. Une extrême prudence est recommandée lors des dépassements.

## ART.13 – RECLAMATIONS

La Ronde Hivernale Historique de Serre Chevalier étant avant tout placée sous le signe de la convivialité, de la décontraction, et du plaisir de la glisse, aucune réclamation ne sera admise.

**ETHIQUES :** Tout participant à la Ronde Hivernale Historique de Serre Chevalier devra respecter l'image de l'épreuve et du Circuit de Serre Chevalier.

En cas d'atteinte à ceux-ci, par le biais de déclarations, d'actions négatives ou passives, ou sous toute autre forme que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de poursuivre le dit participant, et pour le moins, de lui refuser l'invitation à sa participation.

## ART.14 – RECOMPENSES

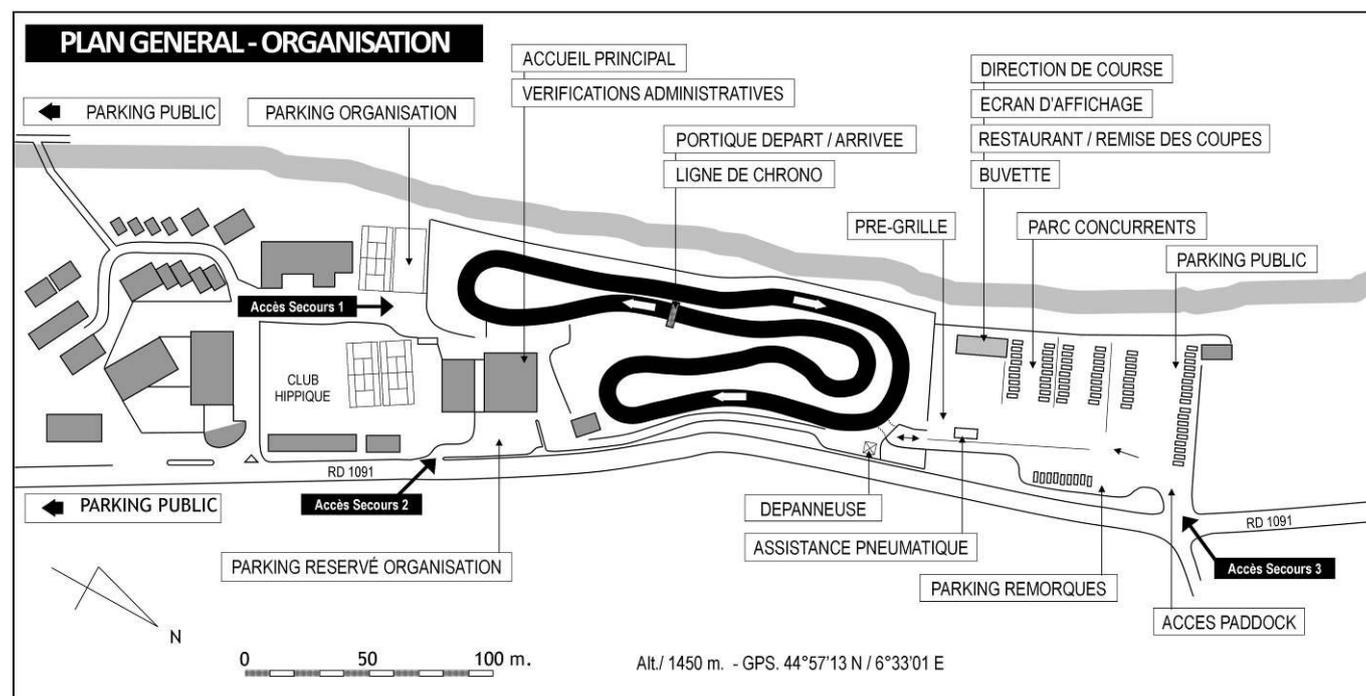
La remise des coupes et récompenses aura lieu sur le site à l'issue des épreuves le Dimanche 6 janvier 2019 à 14h00. Aucun prix en espèces ne sera distribué. Les absents ne pourront prétendre à aucunes récompenses.

## ART.15 - ARTICLE SPECIFIQUE

**Toute réception ou opération commerciale ou de promotion dans l'enceinte ou à proximité du circuit doit faire l'objet d'une demande d'autorisation aux organisateurs avant le Vendredi 27 décembre 2019.**

Retrouvez tous les renseignements sur notre site internet : [www.circuitserrechevalier.com](http://www.circuitserrechevalier.com)

L'organisation reste à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires sur l'organisation et votre déplacement et vous recommande pour votre hébergement, une sélection **d'hôtels ou de résidences partenaires du circuit.**



## Circuit Serre Chevalier

22, route de Grenoble – 05240 La Salle les Alpes – tél. 04 92 24 78 44  
[www.circuitserrechevalier.com](http://www.circuitserrechevalier.com) – [contact@circuitserrechevalier.com](mailto:contact@circuitserrechevalier.com)



SAMEDI 4 JANVIER  
DIMANCHE 5 JANVIER  
2020

## PROGRAMME

La Coupe Glacée DAF est inscrite en ouverture de la Ronde Hivernale Historique le Jeudi 2 et Vendredi 3 janvier.

### VENDREDI 3 JANVIER 2020

15h30	Accueil des participants - Vérifications administratives	
<b>18h30</b>	<b>Séances d'essais libres</b> (sous réserve des conditions météo)	↻
19h30	Ouverture du Restaurant - dîner	

### SAMEDI 4 JANVIER 2020

8h00	Accueil des participants, petit déjeuner de bienvenue	
8h30	Briefing (présence obligatoire)	
<b>9h00</b>	<b>1<sup>ère</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
<b>10h30</b>	<b>2<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
<b>12h00</b>	<b>3<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
12h15	Ouverture du Restaurant - Déjeuner	
<b>14h30</b>	<b>4<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
<b>16h00</b>	<b>5<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
<b>17h30</b>	<b>6<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
<b>19h00</b>	<b>7<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻
19h15	Ouverture du Restaurant - Dîner	
<b>20h30</b>	<b>8<sup>ème</sup> Manche qualificative</b>	(7 séries de 6 tours) ↻

### DIMANCHE 5 JANVIER 2020

7h30	Accueil des participants, petit déjeuner	
<b>8h00</b>	<b>1<sup>ère</sup> Manche d'endurance</b>	(5 séries de 20 min) ↻
<b>9h30</b>	<b>2<sup>ème</sup> Manche d'endurance</b>	(5 séries de 20 min) ↻
<b>11h00</b>	<b>3<sup>ème</sup> Manche d'endurance</b>	(5 séries de 20 min) ↻
11h00	Ouverture du Buffet brunch	
<b>12h30</b>	<b>4<sup>ème</sup> Manche d'endurance</b>	(5 séries de 20 min) ↻
14h00	Remise des coupes, buffet de clôture	

*Les horaires ci-dessus concernent le passage des premières voitures dans l'ordre des N° de course.  
Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires.*

**Circuit Serre Chevalier**

22, route de Grenoble - 05240 La Salle les Alpes - tél. 04 92 24 78 44  
www.circuitserrechevalier.com - contact@circuitserrechevalier.com